

**Communauté de Communes du Grand Cahors**

72 rue Wilson  
46000 CAHORS

## Réalisation d'un Agenda 21 pour la Communauté de Communes

*Synthèse du diagnostic partagé*


Décembre 2010

### **XPS Développement**

17 cours Victor Hugo - 47000 AGEN  
Tel / fax : 06 28 37 69 62  
[www.xps-developpement.eu](http://www.xps-developpement.eu)

### **Kaleisens**

Chemin Bichard – 31320 AUREVILLE  
Tel : 06 26 0 5 52 19  
06 84 93 55 66



# Préambule

---

## RAPPEL DES OBJECTIFS

---

Trois grands objectifs ont été fixés pour l'élaboration de l'Agenda 21 du Grand Cahors

### ***L'Agenda 21, le projet de développement durable du territoire***

L'Agenda 21 local de la Communauté de Communes doit être pensé comme le projet de développement du territoire : ceci signifie que les analyses, le diagnostic, la stratégie et les plans d'actions doivent intégrer non seulement les compétences et les actions de la Communauté de communes, mais aussi celles des communes, parties prenantes à part entière de la démarche d'Agenda 21.

### ***Une stratégie, des plans d'actions***

Ce projet de développement durable doit définir des représentations partagées de l'avenir du territoire, des objectifs collectifs pour œuvrer à un développement durable du Grand Cahors et des modes opératoires susceptibles de fédérer l'ensemble des acteurs dans le respect des compétences de chacun.

Pour se faire la stratégie commune sera déclinée en plusieurs plans d'actions : celui de la Communauté de communes, ceux des villes de Cahors et de Pradines et celui des 28 autres communes du territoire.

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 se traduira au final par l'établissement, dans cette même logique, de trois dossiers distincts présentés en réponse à l'appel à reconnaissance national des Agendas 21 locaux.

### ***Une démarche d'acculturation des acteurs locaux et de la population***

Au-delà de la formalisation d'une stratégie et de plans d'actions, l'élaboration de l'Agenda 21 du Grand Cahors doit également permettre de franchir un palier significatif dans la diffusion d'une compréhension et d'une culture au sein du tissu politique, social et citoyen du territoire de ce qu'est le développement durable et de l'utilité de l'Agenda 21.

Elle doit rendre compréhensibles les enjeux du développement durable et démontrer la capacité d'un territoire de taille modeste et des acteurs locaux le constituant d'apporter une contribution effective aux différentes finalités du développement durable.

Quatre étapes sont prévues pour élaborer l'Agenda 21 :

- L'élaboration du diagnostic partagé (6 mois) ;
- La définition de la stratégie de développement durable du territoire (5 mois) ;
- L'élaboration des plans d'actions de développement durable (5 mois) ;
- La finalisation des Agendas 21, dossiers d'appels à reconnaissance (2 mois).

Ce document constitue le rendu du diagnostic partagé. Ce diagnostic a été construit avec comme clé d'entrée les cinq finalités et cinq éléments de démarche définis par le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable.

### Le cadre de référence pour les projets territoriaux de Développement Durable

Elaboré par le Ministère de l'Ecologie à partir des expériences des collectivités, il définit **5 grandes finalités** du développement durable **et 5 éléments déterminants de démarche** :

#### **Cinq finalités essentielles pour l'avenir de la planète**

- 1) La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- 2) La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- 3) L'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie
- 4) La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- 5) Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

#### **Cinq éléments de démarche**

- 1) La stratégie d'amélioration continue
- 2) La transversalité de la démarche
- 3) La participation des acteurs
- 4) L'organisation du pilotage
- 5) L'évaluation

L'élaboration de ce diagnostic partagé s'est faite en **deux temps** :

- **Un diagnostic technique** qui a été établi à partir d'une analyse documentaire et de la tenue d'une vingtaine d'entretiens avec des élus, des associations, des techniciens, des acteurs socioprofessionnels.
- **Le partage du diagnostic technique** qui a pris deux formes :
  - L'organisation de **5 ateliers** (un atelier par finalité) ouverts à des agents des collectivités, des partenaires, des représentants de services de l'Etat, des associations... Au cours, de ces ateliers, les principaux éléments du diagnostic

technique ainsi que l'analyse « atouts – faiblesses / opportunités – menaces » ont été passés en revue, précisés et complétés si nécessaire.

- L'organisation de **deux forums**, l'un à Labastide-Marnhac et l'autre à Espère ouverts aux habitants et aux élus. Ces deux rencontres ont mis en débat les principaux éléments du diagnostic et les enjeux qui s'en dégagent afin de les enrichir et les rectifier si nécessaire.

***Ce document présente une synthèse des éléments de diagnostic et des enjeux par finalité.***

## Glossaire

Sigles	Signification
ALSH	Accueil de <b>L</b> oisirs <b>S</b> ans <b>H</b> ébergement
BIJ	<b>B</b> ureau <b>I</b> nformation <b>J</b> eunesse
CCAS	<b>C</b> entre <b>C</b> ommunal d' <b>A</b> ction <b>S</b> ociale
CCGC	<b>C</b> ommunauté de <b>C</b> ommunes du <b>G</b> rand <b>C</b> ahors
CCI	<b>C</b> hambre de <b>C</b> ommerce et d' <b>I</b> ndustrie
CLSPD	<b>C</b> onseil <b>L</b> ocal de <b>S</b> écurité et de <b>P</b> révention de la <b>D</b> élinquance
CUCS	<b>C</b> ontrat <b>U</b> rbain de <b>C</b> ohésion <b>S</b> ociale
DPU	<b>D</b> roit de <b>P</b> réemption <b>U</b> rbain
EnR	<b>E</b> nergies <b>R</b> enouvelables
EPFL	<b>E</b> tablishement <b>P</b> ublic <b>F</b> oncier <b>L</b> ocal
FREDEC	<b>F</b> édération <b>R</b> Egionale de <b>D</b> Efense contre les organismes nuisibles des <b>C</b> ultures
GEIQ	<b>G</b> roupement d' <b>E</b> mployeurs pour l' <b>I</b> nsertion et la <b>Q</b> ualification
IAE	<b>I</b> nsertion par l' <b>A</b> ctivité <b>E</b> conomique
PENAP	<b>P</b> rotection des <b>E</b> spaces <b>N</b> aturels et <b>A</b> gricoles <b>P</b> ériurbains
PIJ	<b>P</b> oint <b>I</b> nformation <b>J</b> eunesse
POS / PLU	<b>P</b> lan d' <b>O</b> ccupation des <b>S</b> ols / <b>P</b> lan <b>L</b> ocal d' <b>U</b> rbanisme
RAM	<b>R</b> elais d' <b>A</b> ssistantes <b>M</b> aternelles
SCAES	<b>S</b> chéma de <b>C</b> ohérence des <b>A</b> ménagements, <b>E</b> quipements et <b>S</b> ervices
SCIC	<b>S</b> ociété <b>C</b> oopérative d' <b>I</b> ntérêt <b>C</b> ollectif
SCOT	<b>S</b> chéma de <b>C</b> ohérence <b>T</b> erritorial
TIC	<b>T</b> echnologie de l' <b>I</b> nformation et de la <b>C</b> ommunication
ZAP	<b>Z</b> one <b>A</b> gricole <b>P</b> rotégée

# Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et préservation de l'atmosphère

Trois enjeux principaux se dégagent de cette finalité.

## Une occupation de l'espace consommatrice de foncier

Les dynamiques territoriales mises au jour au travers du diagnostic montrent une forte consommation de l'espace sur ce territoire. Il est à souligner à ce sujet que le département du Lot<sup>1</sup> apparaît comme le département de Midi-Pyrénées qui consomme le plus de foncier par logement.

Cette situation pose **plusieurs questions au niveau de l'aménagement de l'espace** :

- ✓ Quelle maîtrise de l'aménagement global de l'espace ? Avec quels outils : DPU, SCOT, EPFL, Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), Zone Agricole Protégée (ZAP)... ;
- ✓ Quelles pistes pour la reconquête du centre-ville et des bourgs-centres ?
- ✓ Quelle attractivité pour l'habitat durable ? Comment le rendre désirable plutôt que de vouloir gérer la diffusion résidentielle sous l'angle d'une pratique individualiste à contraindre ou/et encadrer ?

En effet, le territoire du Grand Cahors se présente comme un territoire rural, de faible densité, polarisé par un seul centre (Cahors) et marqué par un **triple phénomène** :

- **Une attractivité résidentielle forte**, qui a permis au territoire de regagner de la population après des décennies d'exode rural. Ainsi le poids démographique de la CCGC dans l'espace départemental est passé de 17,5% en 1968 à 21% en 2006.
- **Un net affaiblissement du poids résidentiel de Cahors**, qui concentre la très large majorité de l'emploi du bassin. Le poids démographique de la ville de Cahors dans l'espace communautaire régresse. Il est passé de 72,5% en 1968 à 56,5% en 2006. Tandis que le poids démographique de la ville de Pradines dans l'espace communautaire a progressé. Il est passé de 2,7% en 1968 à 8,8% en 2006.
- **Un fort phénomène de diffusion de l'habitat autour de Cahors**, avec un usage quasi-exclusif de l'automobile hors de Cahors.

A ce phénomène accru de péri-urbanisation, s'ajoute une **diminution de l'espace agricole**. En effet, l'agriculture occupe aujourd'hui une place « résiduelle » dans l'espace communautaire. **Le territoire de la CCGC a perdu 38,74% de ses exploitations agricoles** entre 1988 et 2000 (passage de 653 exploitations à 400).

Cette diminution est significative sur Pradines, puisqu'on est passé de 31 à 18 exploitations agricoles entre 1988 et 2000, mais encore plus marquée **pour Cahors**, où on dénombrait en 2000, 34 exploitations agricoles contre 84 en 1988. Pour répondre à cet enjeu le PLU de la ville de

<sup>1</sup> Source : Etude de la consommation du foncier par l'urbanisation dans le Lot – DDEA – Mars 2009

Cahors (adopté en 2010) prévoit 588 ha de zone agricole contre 289 ha dans le document d'urbanisme précédent.

### Une forte dépendance à l'usage de l'automobile

Le phénomène de péri-urbanisation décrit ci-dessus auquel s'ajoute une quasi-absence de transports collectifs, à l'exception de Cahors et Pradines, implique un usage important de la voiture. Ainsi le nombre de ménages disposant d'au moins deux voitures a augmenté de 10,7% sur la CCGC entre 1999 et 2006. Il est à noter que ce recours au véhicule individuel s'observe au sein même de la ville de Cahors.

Cette thématique soulève donc plusieurs questions sur cette finalité :

- ✓ Quelles alternatives au « tout voiture » ? Quel(s) développement(s) pour les Transports collectifs, et les mobilités douces ?
- ✓ Quelle exemplarité des collectivités et acteurs publics (administration d'Etat, hôpital, ...) en matière de déplacement – Plan de déplacement d'Administration ?
- ✓ Quelles solutions pour desservir la ville-centre des problèmes de circulation, pour la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine, mais aussi pour faciliter l'accès aux services y compris sports, loisirs, culture... qui y sont concentrés ?

Au-delà de l'équipement des ménages en voiture, l'examen de la localisation des surfaces consommées pour les nouvelles constructions entre 1999 et 2004 d'un côté et des emplois de l'autre, montre bien le décalage croissant entre fonction résidentielle et fonction économique.

Le dispositif de parkings relais et de navettes gratuites a permis d'apporter quelques solutions à cette forte dépendance à l'automobile. Par ailleurs, dans le domaine des déplacements doux alternatifs à l'automobile, des opportunités sont à souligner comme le projet transnational « Smooth mobility » (expérimentation pédibus, vélobus, etc.) ou le schéma départemental cyclable.

### Un risque de précarité énergétique dans l'avenir

Les **consommations énergétiques** sur le département du Lot sont aujourd'hui largement dominées par le résidentiel (42%) et la route (32%), l'activité industrielle étant limitée. A l'inverse, les secteurs d'activités produisant le plus de **gaz à effet de serre** sont le transport à 45% et le résidentiel à 27%.

L'énergie électrique reste la source principale de chauffage pour les constructions récentes, avec un parc résidentiel pour sa part marqué par deux caractéristiques importantes qui ne sont pas sans conséquence sur la question énergétique, en lien avec les déplacements comme avec le résidentiel :

- L'importance du parc de logements anciens avec près de 30% de résidences achevées entre 1949 et 1974, souvent mal isolées du fait de leur construction en parpaing-moellon.
- L'importance des maisons individuelles isolées dans le parc récent, avec des logements dont la qualité de construction est souvent moyenne.

Par conséquent, plusieurs enjeux sont à prendre en considération sur cette thématique, à savoir :

- ✓ Quelles alternatives possibles aux énergies fossiles et au tout électrique ?
- ✓ Quelle place pour le gaz en ville ?
- ✓ Quel potentiel de développement pour la filière bois-énergie et plus largement pour les Energies renouvelables ? L'objectif de 20% (Grenelle) est-il accessible ?
- ✓ Quels potentiels et faisabilité pour l'amélioration des performances énergétiques du parc bâti existant, en particulier dans le secteur sauvegardé de Cahors ?
- ✓ Quelles actions de sensibilisation et dispositifs de soutien aux économies d'énergie ?

Le Pays du Sud du Lot et par voie de conséquence, le territoire de la Communauté de Communes du Grand Cahors, sont dépendants pour leur approvisionnement d'un **réseau électrique au potentiel limité**. Malgré un programme de « maîtrise de la demande en électricité » la propension à une augmentation du recours à l'électricité se poursuit, y compris sous forme de chauffage individuel, puisque 80% des logements neufs sont équipés en électricité<sup>2</sup>, certaines communes affichant des évolutions records ces dernières années.

De plus, la qualité de l'électricité distribuée, majoritairement moyenne à l'échelle du département, est bonne à très bonne seulement sur environ 1/3 des communes du territoire intercommunal.

Depuis quelques années, **les énergies renouvelables** se développent tant dans le privé que dans le public. En matière d'hydraulique on dénombre sur le territoire de la CCGC, **quatre microcentrales** (3 privées, 1 publique). **Plusieurs réseaux de chaleur** ont vu le jour et/ou sont en projet et au moins deux projets de **fermes photovoltaïques** sont à l'étude dont une sur la zone d'activité de Cahors Sud. Enfin, l'équipement touristique communautaire de la Plage aux Ptérosaures va être doté de 2000m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

Il est à souligner aussi en positif la présence de **compétences et de ressources** comme Quercy Energies, un conseil en énergie partagée, le SYDED (EnR), le service urbanisme du Grand Cahors et par ailleurs, le lancement d'un **Plan Climat Energie Territorial** à l'échelle du Pays Sud du Lot englobant la CCGC.

Sur cette finalité, l'exemplarité des administrations et des collectivités apparaît comme une nécessité pour accompagner de façon crédible les habitants et acteurs du territoire dans les changements climatiques qui s'annoncent.

---

<sup>2</sup> Source : LA DEPECHE – Article de Laurent Benayoun du 08 janvier 2010)

## Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Trois niveaux d'enjeux sont à prendre en compte sur cette finalité

### Des espaces et des paysages de qualité à préserver

Le territoire, peu impacté par les activités économiques et malgré son mitage, dispose encore d'espaces naturels et d'espaces verts de qualité souvent mal connus et reconnus par les habitants. Cependant, les dynamiques territoriales à l'œuvre (cf. finalité 1) vont à l'encontre des objectifs de cette finalité 2, avec comme conséquence une pression environnementale qui **dégrade progressivement le socle de l'attractivité du territoire** (banalisation des paysages, consommation irréversible de terrains).

Il est à souligner sur cette finalité l'absence à ce jour d'un diagnostic plus approfondi des paysages, des milieux et de la biodiversité pour identifier plus précisément les enjeux qui se posent et les actions à prioriser.

Toutefois, deux premiers niveaux de questions se dégagent :

- **Le type de paysage** que la CCGC souhaite pour son territoire :
  - ✓ Quelle place pour les paysages dans les politiques d'aménagement de l'espace et la planification ?
  - ✓ Quelle reconnaissance des trame bleu, trame verte dans les documents d'urbanisme et de planification ?
  
- **La visibilité de ce patrimoine naturel**, comme facteur également d'identité du territoire :
  - ✓ Quel partage de la connaissance de cette richesse (sensibilisation et connaissance de la richesse de la biodiversité locale y compris urbaine) ?
  - ✓ Quelle valorisation responsable de ces ressources ?
  - ✓ Comment s'appuyer dessus pour renforcer le lien urbain-rural ?

Cette question des paysages est à rapprocher ici de **la situation de l'agriculture sur ce territoire** et de sa diminution progressive, dans le sens où cette activité, au-delà d'être un secteur économique, constitue également en soi un élément structurant du territoire et du paysage.

En lien avec ce qui a été évoqué sur la Finalité 1, se pose donc la question de :

- ✓ Quelle place, en particulier, autour de Cahors, pour une économie agricole en pleine mutation ? Quel foncier disponible pour le déploiement d'une agriculture périurbaine bio et/ou sous signe officiel de qualité (labels, AOC, IGP,...)

Cette place résiduelle de l'agriculture n'est pas sans conséquences sur la fermeture des paysages, mais aussi l'embroussaillage et le risque d'incendie qui y est lié. A noter toutefois sur ce sujet le programme de lutte contre l'embroussaillage soutenu par le Conseil Général, dans le cadre

d'un partenariat avec les collectivités locales, la Région et les instances agricoles. Ce programme prévoit le débroussaillage de 4000 ha sur 5 ans.

### L'eau : une ressource fragile

La qualité de la ressource "eau" et "la sécurisation » de l'accès à une eau de qualité pour tous reste un enjeu tant du point de vue environnemental, social qu'économique.

- ✓ Quelle sécurisation, dans quels délais (interconnexion des réseaux d'approvisionnement) ?
- ✓ Quelle égalité dans l'accès à la ressource eau (tarification,...)
- ✓ Quelles modalités pour encourager les comportements économes de la ressource (tarification,...) ? Quelle exemplarité des collectivités dans ce domaine ?

**L'eau potable**, produite aujourd'hui sur le Lot, provient de **plus de 180 captages**. Nombre d'entre eux sont vulnérables en termes de qualité et/ou débit.

**Seulement 1/3** environ de ces captages sont **susceptibles de garantir** en qualité et en quantité **l'approvisionnement pérenne** de l'ensemble de la population. D'autre part, les réseaux de distribution sont très étendus par rapport au nombre d'usagers desservis (en moyenne : 10 km/habitant) et, souvent, suite à leur état vieillissant, présentent un rendement insatisfaisant. Selon le Syded, 70% de l'eau se perd entre le moment où elle part du captage et le moment où elle arrive aux habitations.

Actuellement, plus de 110 structures gèrent la production d'eau des communes lotoises. Cette **diversité d'intervenants** se traduit par une hétérogénéité des tarifs, en effet, leur taille très disparate et des modes de gestion différents entraînent des prix de l'eau très variés (du simple au quadruple). Par ailleurs, l'interconnexion insuffisante ne garantit pas un approvisionnement sécurisé pour tous. Pour autant, une **politique départementale** est en train de se mettre en place pour une **gestion plus harmonisée**.

Il est à noter par ailleurs que les **mesures de protection de la qualité de l'approvisionnement** (fontaine des Chartreux) par la mise en place de périmètres de protection réglementaire du captage et du système aquifère sont actuellement engagées.

**Concernant l'assainissement**, il apparaît que l'assainissement collectif est récent et bien opérant, la qualité de l'assainissement non-collectif quant à elle est garantie par le SPANC, qui assure le contrôle des installations.

Le territoire de la communauté de communes du Grand Cahors compte deux **sites de baignade en eau douce** :

- le Lac Vert à Catus. La qualité des eaux y varie de bonne à moyenne d'une année sur l'autre, elle était moyenne en 2009 et bonne en 2007 et 2008 ;
- La plage de Cahors (opération Cahors plage depuis 2009).

Enfin, bien que **la qualité des eaux superficielles du Lot** ne relève pas de la responsabilité de la seule Communauté de Communes du Grand Cahors (logique de bassin versant), force est de constater que le maintien voire le développement de certaines activités (en particulier touristique) du territoire de la CCGC en dépend.

En 2006, au-delà du problème récurrent de la pollution aux métaux, la rivière Lot, en amont et en aval de Cahors, est en général de bonne qualité à l'exception notable de la qualité bactériologique. Cependant, la campagne 2008 montre une nette amélioration sur ce point. Néanmoins, le risque de non atteinte du Bon Etat à l'horizon 2015 (Directive Cadre sur l'Eau), actualisé sur la base des données 2006, n'est pas écarté.

### Vers une gestion des espaces verts plus responsable

Certaines communes et acteurs du territoire ont développé des pratiques responsables dans la gestion des espaces verts, de loisirs mais aussi urbanisés (réduction des phytosanitaires, réduction des consommations d'eau,...). Ces pratiques restent aujourd'hui ponctuelles :

- ✓ Quelle diffusion de ces pratiques responsables auprès de l'ensemble de collectivités et des particuliers ?
- ✓ Quelle valorisation et reconnaissance des pratiques en place ?

La question de **l'utilisation des phytosanitaires** constitue encore un enjeu bien que des initiatives soient lancées, en particulier sur la ville de Cahors avec la mise en place en 2010 d'un plan de désherbage avec l'appui de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles des cultures (FREDEC) et l'élaboration actuellement en cours d'une charte de l'éco jardinage.

Sans qu'une vision exhaustive ait pu être établie à l'échelle de CCGC, deux autres actions "0 phyto" ont été signalées (Lac Vert de Catus dans le cadre du Plan d'Actions Territorial "Basse Vallée du Lot" et St-Médard.

La Communauté de communes est également engagée dans un **programme pluriannuel d'entretien et de confortement des berges du Lot** qui concerne six communes de la communauté : Arcambal, Lamagdelaine, Laroque-des-Arcs, Cahors, Pradines et Mercuès. Le Grand Cahors met également en œuvre les plans de gestion des ruisseaux du Vert à l'aval du Lac Vert, du Reignac, de la Masse et de leurs affluents. Les travaux d'entretien de la ripisylve sont réalisés par l'association "Lot Insertion Services".

De même, l'entretien des **chemins de randonnées** est confié à des acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

## Finalité 3 : Epanouissement de tous les êtres humains

Trois niveaux d'enjeux se posent au territoire concernant cette finalité

### Une accessibilité aux services encore inégale

Celle-ci s'exprime sous deux formes :

- ✓ « **la mobilité vers** » : à savoir, vers Cahors, vers Catus, entre les communes de la CCGC et plus particulièrement celles du canton de Catus.
- ✓ **la mise à disposition des TIC** : en effet, même si des efforts sont faits dans ce domaine, il apparaît nécessaire de les poursuivre que ce soit sur l'accès à Internet (en termes de couverture, mais aussi en terme d'accès aux équipements tels que le proposent les Cyberbase, situées à Cahors, Pradines et Catus) et que ce soit sur l'utilisation de la visioconférence notamment pour le canton de Catus concernant plus particulièrement certains services comme la Mission Locale.

Cette situation pose plus largement la nécessité de **penser les besoins en services de manière globale et intégrée**, en tenant compte des besoins futurs. Plusieurs questions peuvent être soulevées :

- ✓ Quelle organisation du territoire face à une certaine déconnexion entre fonction résidentielle d'une part et fonctions économique et de services d'autre part ?
- ✓ Quelle mixité des fonctions et des populations dans les communes périphériques de Cahors ?
- ✓ Quelles articulations des dimensions urbaines et rurales ?
- ✓ Quelle politique d'accueil des nouvelles populations ?
- ✓ Quelle prise en compte des publics les moins autonomes (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...)

Il apparaît en effet, que **l'offre de services** est essentiellement située sur Cahors ou sa périphérie proche, quels que soient les domaines concernés.

Néanmoins, il est à souligner l'important travail mis en place à l'échelle de la Communauté de communes sur le secteur de l'enfance pour un meilleur maillage du territoire du point de vue des équipements, mais aussi pour améliorer la qualification du personnel exerçant dans ce domaine.

Des manques apparaissent par contre dans le domaine de la petite enfance, notamment sur l'accès aux modes de garde pour les femmes en recherche d'emploi. Un travail est en cours pour recenser les besoins en ce domaine.

**La mobilité** reste un enjeu majeur pour les communes les plus au nord du territoire qui restent encore bien enclavées compte tenu de la quasi-inexistence de transport collectif, en dehors des cars scolaires et d'une ligne régulière très peu fréquente. Cette situation a surtout des conséquences pour les jeunes, mais aussi les personnes âgées et les personnes handicapées, ou encore les personnes démunies qui ne peuvent pas toujours assumer les frais d'un véhicule.

Des réflexions, mais aussi des initiatives sont en cours pour faciliter **la mobilité des jeunes** (permis citoyen avec la Mission Locale ; projet d'un partenariat avec le Centre Social et de Prévention de Pradines, le GEIQ BTP et l'Auto Insertion Lotoise) ou pour trouver des solutions

alternatives à la voiture (pédibus sur Cahors, réseau de bus scolaires qui s'ouvre à d'autres populations que les jeunes et liaison par les communes vers les centres de loisirs...)

### **Des besoins grandissants pour accompagner au mieux le vieillissement des habitants**

Dans un contexte général d'un plus grand vieillissement de la population française, avec une volonté des personnes et des familles de rester le plus longtemps chez soi, la CCGC a aussi à préparer ce vieillissement sur son territoire et tout particulièrement sur sa partie plus rurale.

- ✓ Quelles évolutions des besoins en services pour répondre à des attentes de structures de proximité, pour éviter l'isolement et le repli sur soi des familles, des aidants et des personnes âgées ?
- ✓ Quels besoins en logements adaptés ?
- ✓ Quels services développés pour faire face à la pénurie de médecins et de personnels soignants plus généralement ?

L'accompagnement au vieillissement reste une préoccupation du fait notamment d'un manque de places en structures médicalisées, malgré de nouvelles places créées, avec, en particulier, un besoin de réponses plus adaptées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Des solutions restent également à développer pour mieux soulager les aidants, notamment en direction des accueils de jour.

Il est à noter enfin, une inquiétude sur le domaine de la santé plus largement face à la pénurie de médecins et de personnels soignants, dont l'impact est plus fort pour les personnes âgées.

### **Des liens à formaliser pour travailler ensemble à l'animation de la vie locale**

Le diagnostic fait ressortir une richesse de projets culturels, d'animations, mais à l'inverse un manque d'articulation entre ces différentes initiatives pour une meilleure lisibilité et pertinence des actions engagées.

- ✓ Comment penser le territoire dans sa globalité, quels axes stratégiques développer plus particulièrement ?
- ✓ Quels liens entre acteurs associatifs / communes / intercommunalité / habitants, que ce soit en termes d'équipements ou de propositions faites ?
- ✓ Quelles articulations de l'Agenda 21 avec les politiques et dispositifs communaux ?
- ✓ Plus largement : quelle animation du territoire : qui pilote quoi, quel partage des responsabilités et comment ?

Le territoire compte plus de 80 associations culturelles. Cette offre très diversifiée souffre cependant d'un manque d'articulation entre les acteurs associatifs, mais aussi avec les communes et l'intercommunalité. Les Etats généraux de la Culture en 2008 ont impulsé une réflexion collective qui reste à poursuivre pour aller plus loin dans les actions à mener et les modes de coordination.

Au niveau sportif, la Communauté de communes, en construisant deux nouvelles halles de sport, a montré sa volonté de rééquilibrer géographiquement les équipements sportifs pour en faciliter leur accès aux communes extérieures à Cahors et Pradines.

Plus largement, il est noté un manque d'activités de loisirs à destination de la jeunesse, à savoir les 12-17 ans, voire les plus âgés.

## Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Trois niveaux d'enjeux se dégagent du diagnostic concernant cette finalité.

### Une politique logement à développer à l'échelle du territoire

Le diagnostic a montré sur cette finalité une offre de logement insuffisante pour répondre aux besoins des personnes les plus démunies, malgré un parc social existant et des projets en cours pour favoriser la mixité sociale.

Il a également pointé :

- le souci d'un rééquilibrage de l'offre de logements via les objectifs de production de logements sur Cahors et Pradines d'une part (PLH) et la reconquête du parc vacant de Cahors d'autre part (OPAH RU) ;
- une désorganisation du marché locatif résultante : d'une offre supérieure à la demande, de la politique de défiscalisation, du coût élevé de la requalification des logements (en particulier sur l'aspect performance énergétique), du changement de priorité des interventions de l'ANAH ;
- la problématique du logement des jeunes ;

Au travers des éléments de diagnostic, se pose donc l'enjeu d'une **approche globale et solidaire des questions de logement** sur l'ensemble du territoire, illustré par les interrogations suivantes :

- ✓ Quelle approche globale des parcours résidentiels ?
- ✓ Quels équilibres de l'offre de logements sur le territoire, dans une perspective de développement durable : comment répondre aux besoins de la population, tout en inversant le processus d'affaiblissement du pôle résidentiel de Cahors ?
- ✓ Quelle émergence d'une vision commune à l'échelle de la Communauté de communes ? Quelles politiques communes, cohérentes avec la réalité quotidienne des solidarités économiques et résidentielles ?
- ✓ Quelle reconversion de l'offre de logement dans le "périurbain": un habitat en décalage avec les besoins des occupants (jeunes ménages avec enfants ayant vieilli et les jeunes étant partis) / des performances énergétiques à renforcer / un coût accru de la mobilité pour l'accès aux services...)

### Une diversification économique encore insuffisante

Dans la perspective d'un affaiblissement probable des revenus issus de l'économie résidentielle (vieillesse de la population, craintes sur l'avenir des revenus de redistribution : retraites, etc.), se pose la question du maintien d'une population active, et notamment qualifiée, dans des secteurs d'activité suffisamment diversifiés.

- ✓ Comment favoriser l'emploi des jeunes sur ce territoire et faciliter le retour de ceux qui vont se former ailleurs ?
- ✓ Quelle diversification d'emploi proposer pour attirer de nouveaux résidents ?

Des moyens sont aujourd'hui mobilisés pour favoriser le développement de formations supérieures afin de permettre à certains jeunes de poursuivre leurs études sur le territoire. Ainsi, l'Université de Toulouse-le-Mirail organise un Master 2 professionnel « Patrimoine » et un nouveau master « Métiers de l'Art » est en cours de création.

Par ailleurs, des besoins de formation en alternance dans le secteur du bâtiment semblent ne pas être couverts, malgré les actions menées dans ce sens par le GEIQ BTP 46.

Le développement économique du territoire du Grand Cahors génère aujourd'hui **un emploi peu diversifié**. Composé en large majorité de services à la population et d'emplois publics, le niveau de qualification est relativement faible et de fait, les rémunérations en moyenne peu élevées. Cette insuffisante diversification constitue ainsi un frein pour l'accès à l'emploi dans certains secteurs et entraîne **le départ d'actifs**.

Les jeunes sont les plus touchés par la crise et notamment ceux qui sont les moins qualifiés. Cette situation amène les professionnels de l'insertion à constater un mal-être grandissant pour ce public.

### **Une solidarité entre Cahors et sa périphérie à renforcer :**

Le lien entre Cahors et sa périphérie apparaît comme un enjeu majeur de cohésion territoriale. Si les solidarités économiques sont plus évidentes, la solidarité administrative, quant à elle, est moins forte qu'auparavant (fermeture de services publics, démarches dématérialisées). Par ailleurs, les solidarités commerciales et de loisirs sont sous le régime de la concurrence avec d'autres villes (Montauban, Toulouse, Brive...). La crainte d'un déséquilibre entre urbain et rural est clairement posée par les élus rencontrés.

- ✓ Quelle politique mettre en œuvre à l'échelle du territoire pour éviter une trop forte dépendance du rural vis-à-vis de l'urbain ?
- ✓ Quel socle commun, quelles valeurs partagées, pour un territoire à « vivre ensemble » avec des préoccupations liées à la ruralité et d'autres liées au mode de vie urbain ?
- ✓ Plus largement, quelle place sur ce territoire pour les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les différentes communautés (gens du voyage, turcs...) ?

Sur cette dernière question, la politique sociale à l'échelle de la Communauté de communes est en cours de restructuration depuis la fusion avec l'ex-communauté de communes de Catus.

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) agit sur trois niveaux :

- **La fourniture de repas** en direction des établissements scolaires, des centres de loisirs (ALSH) et des établissements publics pour personnes âgées, gérés par les CCAS.
- **La mise en œuvre d'action en faveur des jeunes**, au travers d'une part de la création et de la gestion des ALSH, des actions extra-scolaires et du RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) et d'autre part d'actions visant l'information des jeunes et la lutte contre le chômage des jeunes (le PIJ de Cahors, l'adhésion à la Mission locale du Lot et au BIJ)
- **La gestion et la mise en œuvre de partenariats** visant à favoriser le retour à l'emploi du public en difficulté.

**Au niveau de Cahors**, les centres sociaux sont également en cours de réorganisation pour une meilleure lisibilité de leurs actions.

Par ailleurs, la Politique de la Ville sur Cahors se décline au travers de deux dispositifs, à savoir le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) depuis 2007 et le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), signé en 1998 avec la commune de Pradines.

Ces dispositifs souffrent aujourd'hui d'un manque de pilotage et de travail en partenariat. L'embauche des deux éducateurs spécialisés sur les centres sociaux, dont l'un est à mi-temps chef de projet du CUCS pour coordonner les centres sociaux et la Politique de la Ville, devrait amener plus de cohérence d'ensemble.

Il est à noter **sur Pradines** la mise en place depuis 1997 d'un Centre social et de Prévention où il a été fait le choix d'embaucher un éducateur spécialisé afin d'assurer un travail de proximité envers les jeunes et leur famille.

**Sur le canton de Catus**, depuis la fusion avec le Grand Cahors, la jeunesse (+ de 12 ans) est redevenue de compétence communale. Une réflexion est aussi en cours sur cette partie du territoire pour mieux cerner les besoins de ce public et redéfinir ainsi un projet plus cohérent. Il apparaît en effet sur ce canton un besoin d'activités pour les plus de 12 ans, avec actuellement une forte demande pour les 13-14 ans.

### Une identité du territoire peu visible

Le territoire de la CCGC a beaucoup évolué ces 15 dernières années : une agriculture remplacée par le résidentiel, une population qui s'est beaucoup renouvelée. La culture locale est transformée, avec des oppositions plus ou moins marquées entre « anciens » (rural - pauvreté - solidarité - chasse / belote / loto / fête de village) et « nouveaux » (urbain - individualiste - marchand - VTT / randonnée / école de musique / tennis / équitation).

- ✓ Quelle identité pour ce territoire, aujourd'hui ?
- ✓ Quelle identité pour ce territoire, demain, dans une perspective de développement durable ?
- ✓ Quels lieux de rencontre développer pour dépasser les clichés et favoriser les solidarités ?

S'il apparaît important de tenir compte des spécificités des différentes parties (rurales, urbaines, péri-urbaines) du territoire du Grand Cahors et de leurs besoins différenciés, il ressort, au travers des échanges avec de nombreux acteurs (culture, social, éducatif...) et aux travers des forums, la nécessité de penser parfois, quand cela est pertinent, des passerelles, des articulations entre des projets menés de part et d'autre. Une meilleure coordination des actions existantes permettrait de favoriser les rencontres entre les populations, dans le sens d'une plus grande mixité sociale et dépasser ainsi certains clivages énoncés ci-dessus : anciens/nouveaux ; urbain/rural ; jeunes/vieux...

## Finalité 5 : Dynamique de développement selon des modes de consommation et de production responsable

### Des opérateurs économiques encore peu en prise avec le développement durable

Aujourd'hui, en dépit des efforts de la CCI du Lot, il faut noter un engagement marginal des acteurs économiques en faveur de l'environnement et du développement durable avec comme problématique complémentaire la question de leur association à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la CCGC.

- ✓ Quels moyens pour amener les acteurs économiques dans leur ensemble à s'inscrire de façon plus marquée dans une production responsable (environnement, social) ?
- ✓ Quelle exemplarité des collectivités (achats responsables mais aussi exemplarité dans les modes de faire et les services assurés) ?
- ✓ Quel soutien à la maîtrise des consommations énergétiques et de la ressource eau ?
- ✓ Quel engagement ? Quel soutien de la filière touristique en faveur de cette problématique ?

**L'économie touristique** du territoire apparaît aujourd'hui insuffisamment exploitée, malgré son potentiel.

En effet, l'attractivité touristique de la ville de Cahors est importante et fortement concentrée sur la zone du Pont Valentré. L'attrait et la découverte de la ville sont favorisés par le label Ville d'Art et d'Histoire.

Pour sa part, le CCGC est engagée dans deux équipements présentant un potentiel touristique en devenir : la plage aux Ptérosaures à Crayssac et le centre d'hébergement Blanchard à Catus.

Au-delà de Cahors, **les espaces de vignoble** proposent des activités touristiques diverses et variées, alimentées par les festivals, les salons, les visites guidées et autres manifestations.

Le tourisme fluvial est également en développement sur la Vallée du Lot.

Depuis 2008, l'évolution touristique est cependant préoccupante, la crise nationale et mondiale a freiné significativement les chiffres de l'économie touristique. De plus, une reconfiguration des attentes et des pratiques des clientèles sont sensibles aussi sur le territoire : plus versatiles, plus itinérantes, ...

Or, les moyens et la professionnalisation limités des acteurs touristiques, le plus souvent de petite taille, freinent les investissements nécessaires à l'adaptation à cette évolution. Une formation-action des élus, en cours, a pour objectif la mise en place d'une stratégie touristique à même de répondre à cet enjeu.

Par ailleurs, la récente signature en 2009 d'un **contrat de valorisation Grand site pour Cahors** est une opportunité pour un développement touristique ambitieux de la ville et de son territoire. La requalification du centre historique, aujourd'hui peu valorisé, est un des axes de ce contrat.

## Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement peu articulées entre elles

De nombreux acteurs conduisent des actions d'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. Ces actions sont dispersées et manquent d'articulation entre elles. Cet enjeu renvoie d'une part au portage de la coordination et, d'autre part à la mobilisation des moyens financiers nécessaires ;

- ✓ Quelle mise en cohérence des initiatives d'éducation, sensibilisation, formation des différents publics aux enjeux du développement durable et à la connaissance / reconnaissance des éléments de qualité du cadre de vie dont la biodiversité, les ressources naturelles, les espaces de qualité...
- ✓ Quelle stratégie et quels moyens pour une action coordonnée inscrite dans la durée ?

## Un tri des déchets satisfaisants, des actions à cibler aujourd'hui davantage sur la réduction à la source

La plupart des acteurs s'accordent à dire que la collecte des ordures ménagères et leur traitement sont globalement satisfaisants et que l'effort doit maintenant porter sur la réduction à la source des déchets (emballages, recharges, compostage,...).

Ainsi, le SYDED a répondu à l'appel à candidature lancé par Eco-emballage, pour être retenu comme site pilote sur le recyclage prenant en compte une nouvelle gamme de déchets à savoir les emballages plastiques (pot de yaourt, crème fraîche, barquettes...).

## Des politiques publiques à renforcer en faveur du développement durable

**Les politiques d'achats responsables** apparaissent peu développées. Néanmoins, quelques expériences sont conduites sur le territoire mais elles sont peu visibles ;

- ✓ Quel développement d'une politique d'achat responsable (clause environnementale et sociale) pour la CCGC et les communes membres ?
- ✓ Quel partage des expériences existantes (collectivités/administrations) ? Quelles nouvelles modalités développer pour en faciliter l'accès à tous (groupement d'achats) ?

Le Grenelle de l'environnement fixe des objectifs ambitieux pour **la part du bio dans la restauration collective**. Le secteur agricole et bio peu organisé d'une part et la restauration collective éparpillée d'autre part ne sont, en l'état, pas prêts à faire face à ces engagements, même si des repas bio sont servis ponctuellement par la cuisine centrale de Cahors et la SCIC Blanchard sur Catus.

- ✓ Quel soutien/accompagnement au développement d'une filière bio de proximité ?
- ✓ Quel recours aux produits locaux sous signe de qualité autres que bio ?
- ✓ Quelle organisation amont et aval mettre en place ? A quelle échelle territoriale ?

Face aux défis de l'emploi et des services dans un contexte économique difficile, **de nouveaux modes de relation** prestataires / usagers, consommateurs / producteurs (AMAP) comme de nouveaux types de partenariats public/privé type (SCIC) émergent.

- ✓ Quelle place réservée à ces nouvelles façons de faire dans le projet d'Agenda 21 du Grand Cahors ?
- ✓ A quels domaines l'étendre : l'appropriation du foncier agricole (Cf. Terre de Liens), d'autres secteurs d'activités (services à la personne, ...) ?

### **De nouveaux modes de gouvernance à inventer, à développer**

Aujourd'hui, à l'échelle du Grand Cahors, il n'existe pas de modalités de participation établies. **Des démarches participatives ponctuelles** sont associées à des échelles territoriales supra (SCAES Pays de Cahors Sud du Lot) ou infra (Ville de Cahors : PLU, Conseils de quartier,...).

- ✓ Quelle organisation du pilotage de l'A21 ? Avec quel degré d'association des habitants/citoyens ? Pour quelles contributions ?